



Appel d'un droit de visite et d'hébergement

Par **nina**, le **07/08/2009** à **15:38**

Bonjour, mon ex conjoint a fait appel depuis 1 an car en 1ère instance, le juge a réservé son droit de visite et d'hébergement sur notre fille qui a 13 ans. Je m'explique : il était SDF, alcoolique notoire et avait tenté de voler un véhicule en présence de notre fille il y a 2 ans, j'ai dû aller la récupérer au commissariat de police !!! Depuis, mon avocate m'envoie un courrier ce jour avec son projet ainsi que des documents que mon ex compte produire devant le juge. Il vit actuellement chez sa mère (!!!) à 350 kms de chez moi, donc il a trouvé un CDI payé 1100 euros net par mois. Il réclame notre fille toutes les petites vacances scolaires ainsi que la moitié des grandes vacances, il veut payer 50 euros de pension alimentaire, et à charge pour moi d'emmener ma fille à limoges pour les droits de visites et d'hébergement !!!! MOI je sais qu'il n'a pas changé et qu'il fait tout actuellement pour faire croire le contraire au juge !!! ma fille ne veut plus le revoir pour l'instant d'autant plus que si il travaille c'est la grand mère qui va la garder alors qu'elle n'a jamais eu de contacts avec ma fille depuis 7 ans, pas une carte d'anniv, rien !!! ma fille n'a pas de contacts avec son père depuis plus d'un an....Que faire ?!!! peut elle adresser un courrier au juge d'appel ?